



## Mention arrêt maladie sur attestation de stage

-----  
Par faarz

Bonjour à tous,

Contexte :

J'ai effectué un stage de 6 mois dans un organisme public. Le stage étant supérieur à 2 mois, j'ai donc perçu une gratification. Je suis tombée malade et ai été mise en arrêt après 4,5 mois de stage. Je n'ai donc pas perçu de gratification de stage pendant 1,5 mois (durée de mon arrêt).

Aujourd'hui, je dois récupérer ma fiche d'attestation de fin de stage, qui mentionne notamment : durée du stage et gratification perçue. J'ai donc mis : 4,5 mois de stage, et la gratification correspondante. Hors, mon administration s'est permise de rajouter « arrêt maladie de 1,5 mois ».

Question : l'arrêt maladie étant quelque chose de confidentiel entre l'employé et l'employeur, ont-ils le droit de rajouter cette mention ? Sinon, ils me proposent de mettre sur cette fiche que mon stage n'a duré que 4,5 mois, afin que la gratification corresponde, mais cela me chagrine un peu étant donné que j'ai continué à travailler de chez moi.

Merci par avance pour le temps que vous prendrez pour me lire :)

-----  
Par CToad

Bonjour

Être en arrêt maladie n'est absolument pas confidentiel c'est le motif de l'arrêt qui l'est. C'était un stage pour une formation diplômante ? Si oui l'école ou l'organisme de formation doit être au courant que vous n'avez pas fait 6 mois. En arrêt maladie vous n'auriez pas dû travailler de chez vous sauf accord de la médecine du travail et aménagement (avenant au contraT).

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

L'attestation de stage, à l'instar de l'attestation France Travail, doit noter les périodes d'arrêts maladie et la gratification sur la période .

En effet, il faut que la gratification corresponde à la période de stage : ils n'ont pas envie d'attester, à raison, que vous aviez moins reçu que ce que la loi les oblige à payer pour 6 mois de stage .

Effectivement, il est interdit de travailler pendant un arrêt de travail ( le seul aménagement qui le permettrait c'est le temps partiel thérapeutique ...)

-----  
Par faarz

Merci pour vos réponses :)